



**ORDRE DU JOUR
COMITÉ SYNDICAL
MERCREDI 8 FEVRIER 2023**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2022.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

1- 3ème LIGNE DE MÉTRO –LIGNE AÉROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES – CONVENTIONS

1.1.1 - 3^{ème} Ligne de Métro : Actualisation de l'enveloppe financière de l'opération de la 3ème ligne de métro.

1.1.2 - Connexion Ligne B : Actualisation de l'enveloppe financière de l'opération de la Connexion Ligne B.

1.1.3 - 3ème Ligne de Métro – Ligne Aéroport Express – Autorisation de signer l'avenant n°4 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage n° 2017 – 1060 pour la réalisation de l'opération de « 3ème ligne de métro de Colomiers à Labège et Ligne Aéroport Express » à conclure avec Tisséo Ingénierie.

1.1.4 - Connexion Ligne B – Autorisation de signer l'avenant n°3 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage n° 2017 – 1082 pour la réalisation de la Connexion Ligne B à conclure avec Tisséo Ingénierie.

1.1.5 - 3ème Ligne de métro : Secteur Nord-Ouest – Marché M3 2022 15014 M – Lot n°1 Travaux de génie civil des tunnels, stations et ouvrages annexes entre l'ouvrage annexe Colomiers Gare et l'ouvrage annexe Laporte - Autorisation de signer le marché avec le groupement EIFFAGE GENIE CIVIL (mandataire)/ NGE GENIE CIVIL SAS/ EIFFAGE FONDATIONS/ NGE FONDATIONS.

1.1.6 - 3ème Ligne de Métro : Secteur Centre - Marché M3 2022 15018 M – Lot n°4 « Travaux de génie civil des tunnels, stations et ouvrages annexes entre l'ouvrage annexe Saint-Sauveur et Montaudran » - Autorisation de signer le marché avec le groupement BOUYGUES TP (MANDATAIRE) / BOUYGUES TPRF / SOLETANCHE FRANCE / SOLETANCHE BACHY TUNNELS / BESSAC.

1.1.7 - Ligne Aéroport Express : Travaux préparatoires à l'arrêt de l'exploitation de la ligne de Tramway T2 : Marché de travaux n° LAE 2022 00094 – Lot 01 : Ligne Aérienne de Contact : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise COLAS RAIL.

1.1.8 - Ligne Aéroport Express : Travaux préparatoires à l'arrêt de l'exploitation de la ligne de Tramway T2 : Marché de travaux n° LAE 2022 00095 – Lot 02 : Energie / CFO-CFA / Signalisation Ferroviaire : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – FONTANIE.

1.1.9 - 3ème Ligne de Métro - Connexion Ligne B – Prestations audiovisuelles communication chantier Autorisation de signer l'accord cadre avec PICSPROD VISUAL.

1.1.10 - 3ème Ligne de Métro – Prestations audiovisuelles communication chantier – Marché M3 2022 16053 - Autorisation de signer le marché subséquent avec PICSPROD VISUAL.

1.1.11 - 3ème Ligne de Métro et Connexion Ligne B : Missions de Contrôles Extérieurs Déblais et Environnement – Secteur Sud Est 3ème ligne et CLB- Autorisation de signer l'accord cadre avec SOCOTEC ENVIRONNEMENT.

1.1.12 - 3ème Ligne de métro : Secteur Nord-Ouest - Marché M3 2022 15254 M – Contrôles Extérieurs Déblais et Environnement » - Autorisation de signer le marché avec APAVE SUDEUROPE SAS.

1.1.13 - 3ème Ligne de métro : Secteur Centre – Marché M3 2022 15255 M – Contrôles Extérieurs Déblais et Environnement - Autorisation de signer le marché avec APAVE SUDEUROPE SAS.

1.1.14 - Connexion Ligne B : Autorisation de signer le marché subséquent « CLB 2022 15262 M - Mission de Contrôles Extérieurs Déblais et Environnement CLB » avec SOCOTEC ENVIRONNEMENT.

1.1.15 - 3ème Ligne de métro-Connexion ligne B : Missions de Contrôles Extérieurs Topographiques - Autorisation de signer l'accord cadre avec le groupement GEOFIT / GEXIA.

1.1.16 - 3ème Ligne de métro : Secteur Centre - Marché M3 2022 15249 M - Missions de Contrôles Extérieurs Topographiques – Autorisation de signer le marché subséquent avec le groupement GEOFIT / GEXIA.

1.1.17 - 3ème Ligne de Métro : Marché M3 2022 15251 M – Secteur Nord-Ouest - Contrôles Extérieurs Techniques/Laboratoire- Autorisation de signer le marché avec INFRANEO.

1.1.18 - Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2022 15583 M – Assurance Construction - Lot 3 Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement – Autorisation de signer le marché avec le groupement SAVADEN / CHUBB.

1.1.19 - Connexion Ligne B - Marché n° CLB 2022 15438 M – Assurance Construction Lot 1 Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage – Autorisation de signer le marché avec le groupement SAVADEN/CHUBB.

1.1.20 - Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2022 15440 M – Assurance Construction Lot 2 Tous Risques Chantier – Autorisation de signer le marché avec le groupement WTW/SWISS RE/AXA.

1.1.21 - 3^{ème} Ligne de Métro : Convention entre Tisséo Ingénierie, Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse pour la protection des arbres – mise en défens en phase chantier.

1.1.22 - 3ème ligne de Métro : Convention de partenariat pour le gardiennage de la maquette échelle 1 d'une rame de métro.

1.1.23 –3ème ligne de Métro – Ligne Aéroport Express – Convention n° M3 2022 16058 CN entre ASF-VINCI Autoroutes et Tisséo Ingénierie relative au financement du suivi des études d'Avant-Projet d'Ouvrage d'Art.

1.1.24 - 3ème ligne de Métro : Convention n° M3-2023-0273-CN entre DECOSSET, Toulouse Métropole, la Ville de Toulouse et Tisséo Ingénierie relative à la prise en charge par Tisseo Ingénierie des études et travaux de relocalisation de la Déchèterie Professionnelle dans le cadre de la libération du site Daturas pour les infrastructures du Garage Atelier.

1.1.25 - 3^{ème} ligne de Métro – Ligne Aéroport Express : Avenant 1 à la Convention n° M3 2022 15404 CN entre la Société Toulousaine de Stationnement STS, Toulouse Métropole et Tisséo Ingénierie relative à la modification d'accès du parking Carnot.

1.1.26 - 3^{ème} Ligne de Métro : Convention n° M3 2021 14501 CN pour les études et travaux de maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés COVAL.

1.1.27 - Connexion Ligne B : Convention n° CLB 2021 14500 CN pour les études et travaux de maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés COVAL.

1.1.28 - Ligne Aéroport Express : Maintien de l'intégrité des réseaux et raccordements des ouvrages – Convention n° LAE 2022 15720 CN conclue avec la société ZEFIL : Autorisation de signer la convention.

1.1.29 - 3^{ème} Ligne de Métro : Avenant n° 1 à la convention n° 2019-13763 CN pour les études et travaux de maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés de Toulouse Métropole Direction du cycle de l'eau.

1.1.30 - Connexion Ligne B : Avenant Convention n° CLB 2020 14347 CN pour les études et travaux de maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés de Toulouse Métropole / Cycle de l'Eau.

1.1.31 - 3^{ème} Ligne de Métro : Convention n°23-00272 de renonciation à recours entre Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités, représenté par son mandataire Tisséo Ingénierie – approbation de la convention.

1.1.32 - Connexion Ligne B : Convention n°23-00271 de renonciation à recours entre Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités, représenté par son mandataire Tisséo Ingénierie – approbation de la convention.

1.1.33 - 3^{ème} ligne de Métro : Approbation des principes visant à encadrer la procédure amiable d'indemnisation des commerçants.

1.1.34 - Connexion Ligne B : Approbation des principes visant à encadrer la procédure amiable d'indemnisation des commerçants.

1.1.35 - Connexion Ligne B : Convention cadre Tisséo Ingénierie / Tisséo Voyageurs / Tisséo Collectivités concernant les travaux des opérations sous mandat « Connexion Ligne B » en interface avec l'exploitation de la ligne B du métro.

1.2 – FONCIER

1.2.1 - Connexion Ligne B : Convention d'occupation temporaire travaux reconstitution de fonctionnalités – parcelle cadastrée 837 BM 10 – Copropriété du 1 avenue de l'Europe.

1.2.2 - Connexion Ligne B : Avenant Convention d'occupation temporaire pour travaux de reconstitution de fonctionnalités - parcelle cadastrée AL 38 – Les copropriétaires de la parcelle AL 38.

1.2.3 - 3^{ème} ligne de Métro : délibération rectificative : indemnisation perte de jouissance parking privatif lots 15 et 33 – Dossier n° AAM13/00784.

1.2.4 - 3^{ème} ligne de Métro : acquisition de surface - dossier n° AM001 / 00078 /00001.

1.2.5 - 3ème ligne de Métro : convention de reconstitution de fonctionnalités n° AAM11/00002 (*point retiré*).

1.2.6 - 3ème ligne de Métro : convention de reconstitution de fonctionnalités n° 00005/00003.

1.2.7 - 3ème ligne de Métro : occupation temporaire travaux – n° AAM13 / 00260.

1.2.8 - 3ème ligne de Métro : occupation temporaire chantier n° AAM13 / 01032.

1.2.9 - 3ème ligne de Métro : convention d'occupation temporaire– parcelle cadastrée BE 53 à Labège.

1.2.10 - 3ème ligne de Métro : surface volume occupation– Dossier n° AAM14/00039.

1.2.11 - 3ème ligne de Métro : cession – Dossier n° AAM14/000014 – SCI PORTET.

1.2.12 - 3ème ligne de métro-connexion ligne B : surface volume occupation– Dossier n° AAM14/000014 – SCI PORTET.

1.2.13 - 3ème ligne de Métro : convention de prise de possession anticipée : dossiers AAM014/0027 et AAM014/0028.

1.2.14 - 3ème ligne de Métro : acquisition de surface – n° AAM13 / 00260.

1.2.15 - 3ème ligne de Métro : VOLUME(S) EN TREFONDS – Acquisition dossier n° AAM33 / 00020.

1.2.16 - 3ème ligne de Métro : VOLUME(S) EN TREFONDS – Indemnisation de la servitude en tréfonds dossier n° AAM13 / 00574.

1.2.17 - 3ème ligne de Métro : VOLUME(S) EN TREFONDS – Indemnisation de la servitude en tréfonds dossier n° AAM13 / 00598.

2- PLANIFICATION ET ECO-MOBILITÉS

2.1 - Cohérence urbanisme – mobilités : avis sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montlaur.

2.2 - Cohérence urbanisme – mobilités : avis sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roques.

2.3 - Cohérence urbanisme – mobilités : avis sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roquettes.

2.4 - Cohérence urbanisme – mobilités : avis sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Portet sur Garonne.

2.5 – Cohérence urbanisme – mobilités : avis sur le projet arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Loup Cammas.

2.6 - Cohérence urbanisme / mobilités : avis sur le projet de renouvellement urbain du quartier Trois Cocus – commune de Toulouse.

2.7 - Cohérence urbanisme / mobilités : avis sur le projet de renouvellement urbain du quartier La Reynerie – commune de Toulouse.

2.8 - Plan de mobilité employeur : convention de partenariat n° 2023-1003 avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Garonne- Autorisation de signer la convention.

2.9 - Plan de mobilité administration : convention de partenariat n° 2023-1004 avec la commune de Colomiers - Autorisation de signer la convention.

2.10 - Plan de mobilité employeur : convention de partenariat n° 2023-1001 avec TE CONNECTIVITY - Autorisation de signer la convention.

3 - PILOTAGE ET ATTRACTIVITE DU RÉSEAU

3.1 - Contrat de Service Public 2023 – 2029 n° 2023-1006 entre le SMTC-Tisséo Collectivités et EPIC-Tisséo Voyageurs pour l'exploitation des services de transports publics urbains et services connexes de mobilités de l'Agglomération Toulousaine : Approbation du projet de contrat et autorisation à signer le contrat.

3.2 - Politique Tarifaire : Mise en œuvre d'un tarif dédié pour la découverte de Téléo.

3.3 - Délégation de Service Public MOBIBUS 2019-2025 - Avenant n° 3.

4 - GESTION DU PATRIMOINE

4.1 – Extension ligne A 52 M- Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'extension de ligne A du métro pour l'exploitation avec des rames de 52 mètres – Travaux extension garages ateliers Borderouge et Basso Cambo – Quitus de l'opération.

4.2 – Tramway Envol - Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'extension du réseau de transport en commun en site propre de l'agglomération toulousaine – Tramway Ligne ENVOL – Quitus de l'opération

4.3 - Matériel roulant - Accord Cadre M 2022-0081 pour les évolutions fonctionnelles du Système VAL du métro de l'agglomération toulousaine - Autorisation de signer l'accord cadre avec SIEMENS MOBILITY SAS.

4.4 - Matériel Roulant Bus : Cession de cinq bus standards à la société Alcis Transport et de deux bus standards à la société Transdev Occitanie.

4.5 -Protection des ouvrages Tisséo à l'égard des tiers : Adhésion à l'Association Plante & Cité.

5 – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

5.1 - Affectation de la quote-part des titres-restaurant perdus ou périmés au titre du millésime 2021.

5.2 - Recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanents conformément aux articles L332-23 du code général de la fonction publique. Recensement des besoins pour l'année 2023.

5.3 - Poste de Chargé ou Chargée de mission Finances – Direction Affaires Juridiques et Financières – Création de poste et procédure de recrutement. Cadre d’emplois des Attachés et Ingénieurs territoriaux.

5.4 - Poste de Chargé ou Chargée des Affaires Immobilières et Foncières : Direction des Affaires Juridiques et Financières – Procédure de recrutement : Modification de la délibération D.2016.05.25.7.2 - Cadre d’emplois des Attachés et Rédacteurs.

5.5 - Poste de Technicien ou Technicienne SIG-Données, Outils patrimoniaux - Direction Générale Adjointe Patrimoine et Investissements – Procédure de recrutement. Cadre d’emplois des Techniciens territoriaux. Complément à la Délibération D.2011.05.30.16.5.

5.6 - Poste de Chef ou Cheffe de projets patrimoine systèmes – Billettique/Information Voyageurs Direction Générale Adjointe Patrimoine et Investissements – Procédure de recrutement. Cadre d’emplois des ingénieurs territoriaux.

5.7 - Poste de Chef ou Cheffe de projets patrimoine systèmes - Direction Générale Adjointe Patrimoine et Investissements– Procédure de recrutement. Cadre d’emplois des ingénieurs territoriaux.

5.8 - Autorisation de signature de deux conventions client d’exécution de prestations de services de formation professionnelle avec l’UGAP.

5.9 - Autorisation de signer la convention d’adhésion n° 2023-1005 au service retraite du CDG31.

6 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

6.1 - Débat d’orientations budgétaires 2023.

6.2 - Contribution supplémentaire versée par Toulouse Métropole à Tisséo Collectivités pour l’année 2023.

6.3 - Adhésion à l’association Club Utilisateur Sédit Marianne (CUSMA).

6.4 - Engagement de garantie à première demande en vue de la souscription d’emprunts auprès de l’Agence France Locale.

6.5 - Délégation donnée au Président pour le règlement des sinistres dont le montant est inférieur aux franchises d’assurance.

6.6 - 3ème ligne de métro : Acquisition du siège du Sicoval : correction de la délibération du 13 avril 2022.

6.7 - Société Publique Locale Tisséo Ingénierie – Rapport annuel des administrateurs au Comité Syndical de Tisséo Collectivités : Exercice 2021.